

# COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 23 Janvier 2024 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

**Présents** : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain – CAZABONNE Claude – CHRISTOL Alain - FABREGOUL Amandine – GARCIN Gérard - LAFFONT Françoise - PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – VERMANDERE Jean-Paul

**Absent(s) et excusé(s)** : -

**Secrétaire de séance** : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

## ORDRE DU JOUR :

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour rajouter une délibération concernant le renouvellement d'une Convention avec le SDEA (Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement)

1. **Délibération** : attribution des lots 04 Menuiseries extérieures bois – serrurerie et lot 05 Menuiseries intérieures concernant le réaménagement de la Mairie et de 3 logements

2. **Délibération** : élection au sein du Conseil Municipal d'une commission de Service Public concernant un avenant avec la SAUR

-----

## DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DES LOTS 04 ET 05 CONCERNANT LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE 3 LOGEMENTS

Suite à la consultation de diverses entreprises, nous avons retenu l'entreprise ATBR de Lablachère la moins disante :

- **Lot 04** : Menuiseries extérieures bois – serrurerie soit 126 147.50 € H.T.
- **Lot 05** : Menuiseries intérieures bois soit 22 648.95 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a validé cette proposition pour les lots 04 et 05.

Et CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables nécessaire

## DELIBERATION : ELECTION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre contrat d'affermage avec la SAUR en date du 12/06/2013 se termine le 31/12/2024. La loi NOTRE indique que la compétence eau et assainissement doit être transférée à la communauté de communes en 2026. La collectivité a dès lors demandé à son délégataire, qui a accepté, de prolonger le contrat jusqu'au 31/12/2026. Pour ce faire, il y a lieu d'établir un avenant N°1 avec la SAUR.

Cette commission est constituée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, suite au scrutin les membres ci-dessous ont été élus :

- |                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - <b>Titulaire</b> : Alain FENEYROL   | <b>Suppléant</b> : Claude CAZABONNE   |
| - <b>Titulaire</b> : Sylvette PANSIER | <b>Suppléant</b> : Alain CHRISTOL     |
| - <b>Titulaire</b> : Gérard GARCIN    | <b>Suppléant</b> : Amandine FABREGOUL |

Prochainement cette commission se réunira afin d'étudier cet avenant.

**DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEA POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU COLLECTIVITE DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler cette prestation pour une durée de 3 ans. Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de la réhabilitation de la voirie communale pour un coût annuel de 508.75 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention correspondante avec le SDEA, autorise le Maire à prendre toutes les dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération**

**INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

- **Voirie Dépouvent** : Au niveau du hameau du Dépouvent, nous allons effectuer un enrochement avec l'accord du propriétaire du terrain afin de renforcer et d'élargir cette portion de chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

*Pansier*

